

PRÉAVIS N° : 56/24

OBJET DU PRÉAVIS : Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour la réfection du pont de la Gottaz

CONSEIL COMMUNAL DU : 30 avril 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

La commission s'est réunie le lundi 8 avril 2024 à la salle Mazan pour traiter du préavis 56/24.

Elle était composée de Mesdames Vivien Somasundaram, Elisabeth Rosset, Sofia Guerreiro, Monsieur Jean-Jacques Gacond, et moi-même, Donjeta Beqiri rapportrice.

Madame Véronique Diserens, Municipale, est venue nous présenter le projet de réfection du pont de la Gottaz. Elle était accompagnée de Monsieur Blaise Corday, chargé des travaux. Nous les remercions pour leur disponibilité, la clarté de leurs explications et d'avoir répondu à nos questions.

Le 14 novembre 2023, une grande crue de la Broye s'est produite, engendrant des dégâts importants sur le ruisseau et plusieurs ruisselets attenants qui n'ont pu résister aux nombreux dommages causés par mère nature.

Le ruisseau de la Gottaz a vu augmenter considérablement son débit, créant une pression importante sur le passage sous la route suivi d'un débordement et beaucoup de dégâts (voir photo du préavis). Cela a engendré des difficultés pour le passage des véhicules à moteur et cycles à cet endroit. Monsieur Corday nous explique que si une nouvelle crue devait se reproduire, cela ne pourrait qu'augmenter le coût des travaux de réparation et d'entretien de ce petit pont et de la route passant sur ce dernier même si des petits entretiens ont déjà été effectué tel que le rajout de la grave sur la route afin de maintenir ouvert le passage des véhicules.

La commission est informée que la meilleure solution pour réparer les dégâts serait de placer un tuyau sous la route comme actuellement mais d'une dimension plus grande pour faciliter le passage de l'eau permettant l'écoulement même si le débit devait être très important. Une canalisation en métal permettrait de maintenir un équilibre environnemental dans le respect de la faune et de la flore de manière écologique.

Les travaux rendent également nécessaire des travaux d'appareillage pour remettre en état le branchement permettant à 2 familles en aval d'utiliser la source du ruisseau.

La commission est informée que les coûts des travaux ne devraient pas dépasser ceux mentionnés dans le préavis municipal même si la Municipalité n'a pas encore reçu une offre officielle d'une entreprise. Pour l'heure, des échanges ont déjà eu lieu avec l'entreprise CAMADONA, qui connaît bien ce genre de travaux particuliers et avec laquelle la Municipalité a eu de bonnes expériences dans le passé. Toutefois, il sera nécessaire d'avoir plus d'une offre et sur ce point, la commission demande d'avoir par écrit dès que possible les informations concernant les offres reçues.

Par ailleurs, il est mentionné que les entreprises seront informées que la facturation des travaux se fera à charge égale pour Moudon et Curtilles. Sur ce point du reste il nous est dit que la Commune de Curtilles (qui a déjà accepté son propre préavis) fait confiance à la Commune de Moudon pour le pilotage du projet.

Madame la municipale Véronique Diserens et Monsieur Blaise Corday, nous expliquent ensuite la question des éventuelles subventions. L'Etat de Vaud apporte une subvention à 60% pour la partie réfection des cours d'eau. Une deuxième subvention de 57% maximum pourra être attribuée par l'AF (améliorations foncières, organe d'entretien des routes pour la partie agricole qui a été élaborée dans les années 1980).

Afin de pouvoir entamer ces travaux au printemps de cette année encore afin que ceux-ci soient terminés avant l'été, il est nécessaire que le préavis puisse être accepté à la prochaine séance du Conseil.

Lors des discussions, la commission a été étonnée des coûts des travaux, Monsieur Cordey très honnêtement, nous a affirmé que lui-même trouve le coût très élevé mais nous rappelle que les prix continuent d'augmenter et que malheureusement les travaux de génie civil sont un budget conséquent lorsque des travaux d'urgence ou d'entretien des routes sont nécessaires. Durant les échanges, nous apprenons que pendant les travaux, la route passant sur la Gottaz sera fermée et que les utilisateurs devront suivre l'itinéraire alternatif passant par les fermes en aval, ce qui en soit ne devrait pas créer de difficultés particulières vu que la chaussée est moins étroite que celle menant au pont en réfection.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents lors de la commission, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité N° 56/24
 - Ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :
1. **Accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 70'000.00 TTC pour la réfection du pont de la Gottaz, dont à déduire les subventions participations de tiers.**
 2. **Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan.**
 3. **Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché**

Moudon, le 10 avril 2024

Donjeta Beqiri, rapportrice